RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2020/989 DE LA COMMISSION

du 27 avril 2020

modifiant le règlement délégué (UE) 2020/124 en ce qui concerne certaines dispositions et annexes des mesures de conservation et d'exécution de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/833 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 établissant des mesures de conservation et d'exécution applicables dans la zone de réglementation de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest, modifiant le règlement (UE) 2016/1627 et abrogeant les règlements (CE) n° 2115/2005 et (CE) n° 1386/2007 du Conseil ([1]), et notamment son article 50, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) L'Union est partie à la convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (ci-après la «convention OPANO»), approuvée par le règlement (CEE) n° 3179/78 du Conseil ([2]).

(2) Le Parlement européen et le Conseil ont adopté le règlement (UE) 2019/833 afin d'intégrer les mesures de conservation et d'exécution de l'OPANO dans le droit de l'Union.

(3) L'article 50 du règlement (UE) 2019/833 fait obligation à la Commission d'adopter un acte délégué complétant ledit règlement par les dispositions et annexes des mesures de conservation et d'exécution de l'OPANO visées à l'annexe dudit règlement.

(4) L'article 50 du règlement (UE) 2019/833 habilite également la Commission à adopter des actes délégués conformément à l'article 51 afin de modifier cet acte délégué ultérieurement.

(5) Le règlement (UE) 2020/124 de la Commission ([3]) a complété le règlement (UE) 2019/833 en y intégrant un certain nombre de mesures de conservation et d'exécution de l'OPANO.

(6) Lors de sa réunion annuelle de septembre 2019, l'OPANO a modifié neuf annexes de ses mesures de conservation et d'exécution, qui concernent la liste des espèces indicatrices d'écosystèmes marins vulnérables (EMV) (partie VI de l'annexe I.E), les formats pour la notification et l'habilitation des navires (annexe II.C), la liste des espèces (annexe I. C), les tabliers de dessus et les chaînes à chevillot pour la pêche des crevettes qui sont autorisés (annexe III.B), le format pour la déclaration des captures (annexe II.D), le format pour l'annulation d'une déclaration des captures (annexe II.F), le modèle standard de rapport de l'observateur (annexe II.M), le rapport de l'observateur (annexe II.G) et le rapport d'inspection (annexe IV.B). Ces annexes sont contraignantes pour l'Union depuis le 3 décembre 2019.

(7) Il convient que ces modifications soient également intégrées dans le droit de l'Union. Il y a dès lors lieu de modifier en conséquence le règlement délégué (UE) 2020/124,

([1]) JO L 141 du 28.5.2019, p. 1.

([2]) Règlement (CEE) n° 3179/78 du Conseil du 28 décembre 1978 concernant la conclusion par la Communauté économique européenne de la convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (JO L 378 du 30.12.1978, p. 1).

([3]) Règlement délégué (UE) 2020/124 de la Commission du 15 octobre 2019 complétant le règlement (UE) 2019/833 du Parlement européen et du Conseil établissant des mesures de conservation et d'exécution applicables dans la zone de réglementation de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (JO L 34 I du 6.2.2020, p. 1).

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe du règlement délégué (UE) 2020/124 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 27 avril 2020.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

L'annexe du règlement délégué (UE) 2020/124 est modifiée comme suit:

1) Le point 3 est remplacé par le texte suivant:

«3. Partie VI de l'annexe I.E des MCE, visée à l'article 3, point 21, à l'article 21, paragraphe 2, et à l'article 27, paragraphe 11, point a) i), du règlement (UE) 2019/833

Liste des espèces indicatrices d'EMV

Nom commun et CODE ALPHA-3 de la liste AFSIS de la FAO	Taxon	Famille	CODE ALPHA-3 de la liste AFSIS de la FAO
Grandes éponges (PFR - Porifera)	*Asconema foliatum*	Rossellidae	ZBA
	Aphrocallistes beatrix	Aphrocallistidae	
	Asbestopluma (Asbestopluma) ruetzleri	Cladorhizidae	ZAB (Asbestopluma)
	Axinella sp.	Axinellidae	
	Chondrocladia grandis	Cladorhizidae	ZHD (Chondrocladia)
	Cladorhiza abyssicola	Cladorhizidae	ZCH (Cladorhiza)
	Cladorhiza kenchingtonae	Cladorhizidae	ZCH (Cladorhiza)
	Craniella spp.	Tetillidae	ZCS (Craniella spp.)
	Dictyaulus romani	Euplectellidae	ZDY (Dictyaulus)
	Esperiopsis villosa	Esperiopsidae	ZEW
	Forcepia spp.	Coelosphaeridae	ZFR
	Geodia barrette	Geodiidae	
	Geodia macandrewii	Geodiidae	
	Geodia parva	Geodiidae	
	Geodia phlegraei	Geodiidae	
	Haliclona sp.	Chalinidae	ZHL
	Iophon piceum	Acarnidae	WJP
	Isodictya palmata	Isodictyidae	
	Lissodendoryx (Lissodendoryx) complicata	Coelosphaeridae	ZDD
	Mycale (Mycale) lingua	Mycalidae	
	Mycale (Mycale) loveni	Mycalidae	
	Phakellia sp.	Axinellidae	
	Polymastia spp.	Polymastiidae	ZPY
	Stelletta normani	Ancorinidae	WSX (Stelletta)
	Stelletta tuberosa	Ancorinidae	WSX (Stelletta)
	Stryphnus fortis	Ancorinidae	WPH
	Thenea muricata	Pachastrellidae	ZTH (Thenea)
	Thenea valdiviae	Pachastrellidae	ZTH (Thenea)
	Weberella bursa	Polymastiidae	

Coraux récifaux (CSS - Scleractinia)	*Enallopsammia rostrata**	Dendrophylliidae	FEY
	*Lophelia pertusa**	Caryophylliidae	LWS
	*Madrepora oculata**	Oculinidae	MVI
	*Solenosmilia variabilis**	Caryophylliidae	RZT
Petites gorgones (GGW)	*Acanella arbuscula*	Isididae	KQL (Acanella)
	Anthothela grandiflora	Anthothelidae	WAG
	Chrysogorgia sp.	Chrysogorgiidae	FHX
	*Metallogorgia melanotrichos**	Chrysogorgiidae	
	Narella laxa	Primnoidae	
	Radicipes gracilis	Chrysogorgiidae	CZN
	Swiftia sp.	Plexauridae	
Grandes gorgones (GGW)	*Acanthogorgia armata*	Acanthogorgiidae	AZC
	Calyptrophora sp.*	Primnoidae	
	Corallium bathyrubrum	Coralliidae	COR (Corallium)
	Corallium bayeri	Coralliidae	COR (Corallium)
	Iridogorgia sp.*	Chrysogorgiidae	
	Keratoisis voir *siemensii*	Isididae	
	Keratoisis grayi	Isididae	
	Lepidisis sp.*	Isididae	QFX (Lepidisis)
	Paragorgia arborea	Paragorgiidae	BFU
	Paragorgia johnsoni	Paragorgiidae	BFV
	Paramuricea grandis	Plexauridae	PZL (Paramuricea)
	Paramuricea placomus	Plexauridae	PZL (Paramuricea)
	Paramuricea spp.	Plexauridae	PZL (Paramuricea)
	Parastenella atlantica	Primnoidae	
	Placogorgia sp.	Plexauridae	
	Placogorgia terceira	Plexauridae	
	Primnoa resedaeformis	Primnoidae	QOE
	*Thouarella (Euthouarella) grasshoffi**	Primnoidae	
Pennatules (NTW – Pennatulacea)	*Anthoptilum grandiflorum*	Anthoptilidae	AJG (Anthoptilum)
	Distichoptilum gracile	Protoptilidae	WDG
	Funiculina quadrangularis	Funiculinidae	FQJ
	Halipteris voir *christii*	Halipteridae	ZHX (Halipteris)
	Halipteris finmarchica	Halipteridae	HFM

	Halipteris sp.	Halipteridae	ZHX (Halipteris)
	Kophobelemnon stelliferum	Kophobelemnidae	KVF
	Pennatula aculeata	Pennatulidae	QAC
	Pennatula grandis	Pennatulidae	
	Pennatula sp.	Pennatulidae	
	Protoptilum carpenteri	Protoptilidae	
	Umbellula lindahli	Umbellulidae	
	Virgularia mirabilis	Virgulariidae	
Cérianthaires	*Pachycerianthus borealis*	Cerianthidae	WQB
Bryozoaires dressés (BZN – Bryozoa)	*Eucratea loricata*	Eucrateidae	WEL
Crinoïdes (CWD – Crinoidea)	*Conocrinus lofotensis*	Bourgueticrinidae	WCF
	Gephyrocrinus grimaldii	Hyocrinidae	
	Trichometra cubensis	Antedonidae	
Ascidies (SSX – Ascidiacea)	*Boltenia ovifera*	Pyuridae	WBO
	Halocynthia aurantium	Pyuridae	
Peu susceptibles d'être observés dans les chaluts; uniquement observations in situ:			
Grands xénophyophores	*Syringammina* sp.	Syringamminidae	

».

2) Le point 5 est remplacé par le texte suivant:

«5. Format prescrit à l'annexe II.C des MCE, visé à l'article 4, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) 2019/833

Notification et habilitation des navires

(1) Format pour l'inscription des navires au registre

Élément de données	Code	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Début de l'enregistrement	SR	O	Détail du système; indique le début de l'enregistrement
Adresse	AD	O	Détail du message; partie destinataire, «XNW» pour le Secrétariat de l'OPANO
De	FR	O	Détail du message; code ISO-3 de la Partie contractante qui transmet les données
Numéro de l'enregistrement	RN	O	Détail du message; numéro de série du message pour l'année en cours
Date de l'enregistrement	RD	O	Détail du message; date de transmission
Heure de l'enregistrement	RT	O	Détail du message; heure de transmission

Élément de données	Code	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Type de message	TM	O	Détail du message; type de message, **«NOT»** pour la Notification des navires pouvant mener des activités de pêche dans la zone de réglementation de l'OPANO
Nom du navire	NA	O	Nom du navire
Indicatif d'appel radio	RC	O	Indicatif international d'appel radio du navire
État du pavillon	FS	O	État dans lequel le navire est immatriculé
Numéro de référence interne	IR	F ([1])	Numéro unique du navire propre à la Partie contractante se présentant sous la forme du code ISO-3 suivi d'un numéro
Numéro d'immatriculation externe	XR	O	Numéro figurant sur le flanc du navire
Numéro OMI du navire	IM	O	Numéro OMI
Nom du port	PO	O	Port d'immatriculation du navire ou port d'attache
Propriétaire du navire	VO	O ([2])	Propriétaire enregistré et adresse
Affréteur du navire	VC	O ([2])	Responsable de l'utilisation du navire
Type de navire	TP	O	Code FAO du navire (annexe II.I)
Engins de pêche	GE	F	Nomenclature statistique FAO des engins de pêche (annexe II.J)
Jauge du navire méthode de mesure jauge	VT	O	Capacité du navire, par paires, le cas échéant «OC» = convention d'OSLO de 1947, «LC» = convention ICTM de Londres de 1969 Capacité totale en tonnes métriques
Longueur du navire méthode de mesure longueur	VL	O	Longueur en mètres, par paires, le cas échéant «OA» = hors tout; longueur en mètres
Puissance du navire méthode de mesure puissance	VP	O	Puissance du moteur, par paires, le cas échéant, en «KW» PE = moteur de propulsion AE = moteurs auxiliaires Puissance motrice totale installée du navire, mesurée en «KW»
Fin de l'enregistrement	ER	O	Détail du système; indique la fin de l'enregistrement

([1]) Obligatoire en cas d'utilisation comme identification unique dans d'autres messages.
([2]) Selon ce qui convient.

(2) Format pour le retrait des navires du registre

Élément de données	Code	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Début de l'enregistrement	SR	O	Détail du système; indique le début de l'enregistrement
Adresse	AD	O	Détail du message; partie destinataire, «XNW» pour le Secrétariat de l'OPANO
De	FR	O	Détail du message; code ISO-3 de la Partie contractante qui transmet les données
Numéro de l'enregistrement	RN	O	Détail du message; numéro de série du message pour l'année en cours
Date de l'enregistrement	RD	O	Détail du message; date de transmission
Heure de l'enregistrement	RT	O	Détail du message; heure de transmission
Type de message	TM	O	Détail du message; type de message, «WIT» pour Retrait de navires notifiés

Élément de données	Code	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Nom du navire	NA	O	Nom du navire
Indicatif d'appel radio	RC	O	Indicatif international d'appel radio du navire
Numéro de référence interne	IR	F	Numéro unique du navire propre à la Partie contractante se présentant sous la forme du code ISO-3 suivi d'un numéro, s'il existe
Numéro d'immatriculation externe	XR	O	Numéro figurant sur le flanc du navire
Numéro OMI du navire	IM	O	Numéro OMI
Date de début	SD	O	Date à laquelle le retrait prend effet
Fin de l'enregistrement	ER	O	Détail du système; indique la fin de l'enregistrement

(3) Format pour l'habilitation à exercer des activités de pêche

Élément de données	Code	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Début de l'enregistrement	SR	O	Détail du système; indique le début de l'enregistrement
Adresse	AD	O	Détail du message; partie destinataire, «XNW» pour le Secrétariat de l'OPANO
De	FR	O	Détail du message; code ISO-3 de la Partie contractante qui transmet les données
Numéro de l'enregistrement	RN	O	Détail du message; numéro de série du message pour l'année en cours
Date de l'enregistrement	RD	O	Détail du message; date de transmission
Heure de l'enregistrement	RT	O	Détail du message; heure de transmission
Type de message	TM	O	Détail du message; type de message, «AUT» pour l'habilitation donnée à des navires d'exercer des activités de pêche dans la zone de réglementation de l'OPANO
Nom du navire	NA	O	Nom du navire
Indicatif d'appel radio	RC	O	Indicatif international d'appel radio du navire
Numéro de référence interne	IR	F	Numéro unique du navire propre à la Partie contractante se présentant sous la forme du code ISO-3 suivi d'un numéro, s'il existe
Numéro d'immatriculation externe	XR	O	Numéro figurant sur le flanc du navire
Numéro OMI du navire	IM	O	Numéro OMI
Date de début	SD	O	Renseignements détaillés relatifs à la licence; date à laquelle l'habilitation prend effet
Date de fin	ED	F	Renseignements détaillés relatifs à la licence; date à laquelle l'habilitation expire. La durée de validité maximale est de 12 mois.
Espèces et zone ciblées	TA	O [1]	Renseignements détaillés relatifs à la licence; espèces et zone pour lesquelles la pêche ciblée est autorisée. Les espèces réglementées de l'annexe I.A ou I.B des MCE doivent renvoyer à la spécification du stock. Pour les espèces non réglementées, utiliser la sous-zone, la division ou «ANY». Permettre plusieurs champs appariés, par exemple//TA/ GHL 3LMNO COD 3M RED 3LN RED 3M HER ANY//
Fin de l'enregistrement	ER	O	Détail du système; indique la fin de l'enregistrement

[1] Pour les navires de transport, le champ TA est facultatif.

(4) Format pour la suspension de l'habilitation à exercer des activités de pêche

Élément de données	Code	Obligatoire (O)/ Facultatif (F)	Observations
Début de l'enregistrement	SR	O	Détail du système; indique le début de l'enregistrement
Adresse	AD	O	Détail du message; partie destinataire, «XNW» pour le Secrétariat de l'OPANO
De	FR	O	Détail du message; code ISO-3 de la Partie contractante qui transmet les données
Numéro de l'enregistrement	RN	O	Détail du message; numéro de série du message pour l'année en cours
Date de l'enregistrement	RD	O	Détail du message; date de transmission
Heure de l'enregistrement	RT	O	Détail du message; heure de transmission
Type de message	TM	O	Détail du message; type de message, «SUS» pour Suspension de navires habilités
Nom du navire	NA	O	Nom du navire
Indicatif d'appel radio	RC	O	Indicatif international d'appel radio du navire
Numéro de référence interne	IR	F	Numéro unique du navire propre à la Partie contractante se présentant sous la forme du code ISO-3 suivi d'un numéro, s'il existe
Numéro d'immatriculation externe	XR	O	Numéro figurant sur le flanc du navire
Numéro OMI du navire	IM	O	Numéro OMI
Date de début	SD	O	Renseignements détaillés relatifs à la licence; date à laquelle la suspension prend effet
Fin de l'enregistrement	ER	O	Détail du système; indique la fin de l'enregistrement

».

3) Le point 11 est remplacé par le texte suivant:

«11. Annexe I.C des MCE, visée à l'article 13, paragraphe 2, point d), à l'article 24, paragraphe 1, point b), et à l'article 25, paragraphe 6, deuxième alinéa, du règlement (UE) 2019/833

Liste des espèces ([1])

Nom commun français	Nom scientifique	Code alpha-3
Poissons de fond		
Morue de l'Atlantique	*Gadus morhua*	COD
Églefin	*Melanogrammus aeglefinus*	HAD
Sébastes de l'Atlantique	*Sebastes* sp.	RED
Sébaste doré	*Sebastes marinus*	REG
Sébaste du Nord (sébaste du large)	*Sebastes mentella*	REB
Sébaste rose	*Sebastes fasciatus*	REN
Merlu argenté	*Merluccius bilinearis*	HKS
Merluche écureuil (*)	*Urophycis chuss*	HKR
Lieu noir	*Pollachius virens*	POK

([1]) En cas de capture d'une espèce ne figurant pas dans cette liste (annexe I.C) il convient d'utiliser les codes employés dans la liste AFSIS de la FAO des espèces. La liste AFSIS est consultable à l'adresse suivante: http://www.fao.org/fishery/collection/asfis/fr

Nom commun français	Nom scientifique	Code alpha-3
Plie canadienne	*Hippoglossoides platessoides*	PLA
Plie cynoglosse	*Glyptocephalus cynoglossus*	WIT
Limande à queue jaune	*Limanda ferruginea*	YEL
Flétan noir	*Reinhardtius hippoglossoides*	GHL
Flétan de l'Atlantique	*Hippoglossus hippoglossus*	HAL
Limande-plie rouge	*Pseudopleuronectes americanus*	FLW
Cardeau d'été	*Paralichthys dentatus*	FLS
Turbot de sable	*Scophthalmus aquosus*	FLD
Poissons plats (NS)	*Pleuronectiformes*	FLX
Baudroie d'Amérique	*Lophius americanus*	ANG
Grondins	*Prionotus* sp.	SRA
Poulamon atlantique	*Microgadus tomcod*	TOM
Antimora bleu	*Antimora rostrata*	ANT
Merlan bleu	*Micromesistius poutassou*	WHB
Tanche-tautogue	*Tautogolabrus adspersus*	CUN
Brosme	*Brosme brosme*	USK
Morue ogac	*Gadus ogac*	GRC
Lingue bleue	*Molva dypterygia*	BLI
Lingue franche	*Molva molva*	LIN
Lompe	*Cyclopterus lumpus*	LUM
Bourrugue renard	*Menticirrhus saxatilis*	KGF
Compère bigaré	*Sphoeroides maculatus*	PUF
Loquettes (NS)	*Lycodes* sp.	ELZ
Loquette d'Amérique	*Macrozoarces americanus*	OPT
Morue polaire	*Boreogadus saida*	POC
Grenadier de roche	*Coryphaenoides rupestris*	RNG
Grenadier berglax	*Macrourus berglax*	RHG
Lançons	*Ammodytes* sp.	SAN
Chaboisseaux	*Myoxocephalus* sp.	SCU
Spare doré	*Stenotomus chrysops*	SCP
Tautogue noir	*Tautoga onitis*	TAU
Tiles	*Lopholatilus chamaeleonticeps*	TIL
Merluche blanche (*)	*Urophycis tenuis*	HKW
Merluche à longues nageoires	*Urophycis chesteri*	GPE
Mustèle arctique à trois barbillons	*Gaidropsarus ensis*	GDE
Loups (NS)	*Anarhichas* sp.	CAT

Nom commun français	Nom scientifique	Code alpha-3
Loup atlantique	*Anarhichas lupus*	CAA
Loup tacheté	*Anarhichas minor*	CAS
Loup gélatineux	*Anarhichas denticulatus*	CAB
Poissons de fond (NS)		GRO
Espèces pélagiques		
Hareng commun	*Clupea harengus*	HER
Maquereau commun	*Scomber scombrus*	MAC
Stromaté fossette	*Peprilus triacanthus*	BUT
Menhaden tyran	*Brevoortia tyrannus*	MHA
Balaou atlantique	*Scomberesox saurus*	SAU
Anchois baie	*Anchoa mitchilli*	ANB
Tassergal	*Pomatomus saltatrix*	BLU
Carangue crevalle	*Caranx hippos*	CVJ
Auxide	*Auxis thazard*	FRI
Thazard barré	*Scomberomourus cavalla*	KGM
Thazard atlantique	*Scomberomourus maculates*	SSM
Voilier de l'Atlantique	*Istiophorus platypterus*	SAI
Makaire blanc	*Tetrapturus albidus*	WHM
Makaire bleu	*Makaira nigricans*	BUM
Espadon	*Xiphias gladius*	SWO
Germon	*Thunnus alalunga*	ALB
Bonite à dos rayé	*Sarda sarda*	BON
Thonine commune	*Euthynnus alletteratus*	LTA
Thon obèse	*Thunnus obesus*	BET
Thon rouge de l'Atlantique	*Thunnus thynnus*	BFT
Listao	*Katsuwonus pelamis*	SKJ
Albacore	*Thunnus albacares*	YFT
Thonidés (NS)	*Scombridae*	TUN
Espèces pélagiques (NS)		PEL
Autres poissons		
Gaspareau	*Alosa pseudoharengus*	ALE
Sérioles	*Seriola* sp.	AMX
Congre d'Amérique	*Conger oceanicus*	COA
Anguille d'Amérique	*Anguilla rostrata*	ELA
Myxine	*Myxine glutinosa*	MYG
Alose savoureuse	*Alosa sapidissima*	SHA

Nom commun français	Nom scientifique	Code alpha-3
Argentines (NS)	*Argentina* sp.	ARG
Tambour brésilien	*Micropogonias undulatus*	CKA
Aiguillette verte	*Strongylura marina*	NFA
Saumon de l'Atlantique	*Salmo salar*	SAL
Capucette	*Menidia menidia*	SSA
Chardin fil	*Opisthonema oglinum*	THA
Alépocéphale de Baird	*Alepocephalus bairdii*	ALC
Grand tambour	*Pogonias cromis*	BDM
Fanfre noir	*Centropristis striata*	BSB
Alose d'été	*Alosa aestivalis*	BBH
Capelan	*Mallotus villosus*	CAP
Ombles (NS)	*Salvelinus* sp.	CHR
Mafou	*Rachycentron canadum*	CBA
Pompaneau sole	*Trachinotus carolinus*	POM
Alose noyer	*Dorosoma cepedianum*	SHG
Grondeurs (NS)	*Pomadasyidae*	GRX
Alose américaine	*Alosa mediocris*	SHH
Poisson lanterne	*Notoscopelus* sp.	LAX
Mulets (NS)	*Mugilidae*	MUL
Stromaté lune	*Peprilus alepidotus (= paru)*	HVF
Goret mule	*Orthopristis chrysoptera*	PIG
Éperlan arc-en-ciel	*Osmerus mordax*	SMR
Tambour rouge	*Sciaenops ocellatus*	RDM
Pagre rouge	*Pagrus pagrus*	RPG
Chinchard frappeur	*Trachurus lathami*	RSC
Serran de sable	*Diplectrum formosum*	PES
Rondeau mouton	*Archosargus probatocephalus*	SPH
Tambour croca	*Leiostomus xanthurus*	SPT
Acoupa pintade	*Cynoscion nebulosus*	SWF
Acoupa royal	*Cynoscion regalis*	STG
Bar d'Amérique	*Morone saxatilis*	STB
Esturgeons (NS)	*Acipenseridae*	STU
Tarpon argenté	*Tarpon (= megalops) atlanticus*	TAR
Truite (NS)	*Salmo* sp.	TRO
Bar blanc d'Amérique	*Morone americana*	PEW

Nom commun français	Nom scientifique	Code alpha-3
Beryx (NS)	*Beryx* sp.	ALF
Aiguillat commun	*Squalus acantias*	DGS
Aiguillats (NS)	*Squalidae*	DGX
Requin taureau	*Odontaspis taurus*	CCT
Requin-taupe commun	*Lamna nasus*	POR
Taupe bleue	*Isurus oxyrinchus*	SMA
Requin de sable	*Carcharhinus obscurus*	DUS
Peau bleue	*Prionace glauca*	BSH
Grands requins (NS)	*Squaliformes*	SHX
Requin aiguille gussi	*Rhizoprionodon terraenova*	RHT
Aiguillat noir	*Centroscyllium fabricii*	CFB
Laimargue du Groenland	*Somniosus microcephalus*	GSK
Pèlerin	*Cetorhinus maximus*	BSK
Raies (NS)	*Raja* sp.	SKA
Raie hérisson	*Leucoraja erinacea*	RJD
Raie arctique	*Amblyraja hyperborea*	RJG
Grande raie	*Dipturus laevis*	RJL
Raie tachetée	*Leucoraja ocellata*	RJT
Raie radiée	*Amblyraja radiata*	RJR
Raie lisse américaine	*Malacoraja senta*	RJS
Raie à queue épineuse	*Bathyraja spinicauda*	RJQ
Poissons téléostéens		FIN
Invertébrés		
Encornet étoile (*Loligo*)	*Loligo pealeii*	SQL
Encornet rouge nordique (*Illex*)	*Illex illecebrosus*	SQI
Encornets (NS)	*Loliginidae, Ommastrephidae*	SQU
Couteau de l'Atlantique	*Ensis directus*	CLR
Praire	*Mercenaria mercenaria*	CLH
Cyprine d'Islande	*Arctica islandica*	CLQ
Mye des sables	*Mya arenaria*	CLS
Mactre solide	*Spisula solidissima*	CLB
Douceron de Stimpson	*Spisula polynyma*	CLT
Clams (NS)	*Prionodesmacea, Teleodesmacea*	CLX
Peigne baie	*Argopecten irradians*	SCC
Peigne calicot	*Argopecten gibbus*	SCC
Peigne islandais	*Chlamys islandica*	ISC

Nom commun français	Nom scientifique	Code alpha-3
Pecten d'Amérique	*Placopecten magellanicus*	SCA
Peignes	Pectinidae	SCX
Huître creuse américaine	*Crassostrea virginica*	OYA
Moule commune	*Mytilus edulis*	MUS
Busycons (NS)	*Busycon* sp.	WHX
Bigorneaux (NS)	*Littorina* sp.	PER
Mollusques marins (NS)	Mollusca	MOL
Tourteau poïnclos	*Cancer irroratus*	CRK
Crabe bleu	*Callinectes sapidus*	CRB
Crabe vert	*Carcinus maenas*	CRG
Tourteau jona	*Cancer borealis*	CRJ
Crabe des neiges	*Chionoecetes opilio*	CRQ
Gériocrabe rouge	*Geryon quinquedens*	CRR
Crabe royal de roche	*Lithodes maja*	KCT
Crabes de mer (NS)	Reptantia	CRA
Homard américain	*Homarus americanus*	LBA
Crevette nordique	*Pandalus borealis*	PRA
Crevette ésope	*Pandalus montagui*	AES
Crevettes Penaeus (NS)	*Penaeus* sp.	PEN
Crevettes pandalides	*Pandalus* sp.	PAN
Crustacés marins (NS)	*Crustacea*	CRU
Oursins	*Strongylocentrotus* sp.	URC
Vers marins (NS)	*Polycheata*	WOR
Limule	*Limulus polyphemus*	HSC
Invertébrés marins (NS)	*Invertebrata*	INV

(*) Conformément à une recommandation adoptée par le STACRES lors de la réunion annuelle de 1970 (ICNAF Redbook 1970, partie I, page 67), les merlus du genre Urophycis sont désignés comme suit pour les besoins des rapports statistiques: a) le merlu des sous-zones 1, 2 et 3 et des divisions 4 R, S, T et V est appelé «merluche blanche», *Urophycis tenuis*; b) le merlu pêché à la ligne ou dépassant la longueur standard de 55 cm, quel que soit son mode de capture, provenant des divisions 4 W et X, de la sous-zone 5 et de la zone statistique 6, est appelé «merluche blanche», *Urophycis tenuis*; c) à l'exception du merlu visé au point b), les autres merlus du genre *Urophycis* capturés dans les divisions 4 W et X, la sous-zone 5 et la zone statistique 6 sont appelés «merluche écureuil», *Urophycis chuss*.»

4) Le point 12 est remplacé par le texte suivant:

«12. Annexe III.B des MCE, visée à l'article 14, paragraphes 2 et 3, du règlement (UE) 2019/833

Tabliers de dessus/chaînes à chevillot des chaluts à crevettes qui sont autorisés

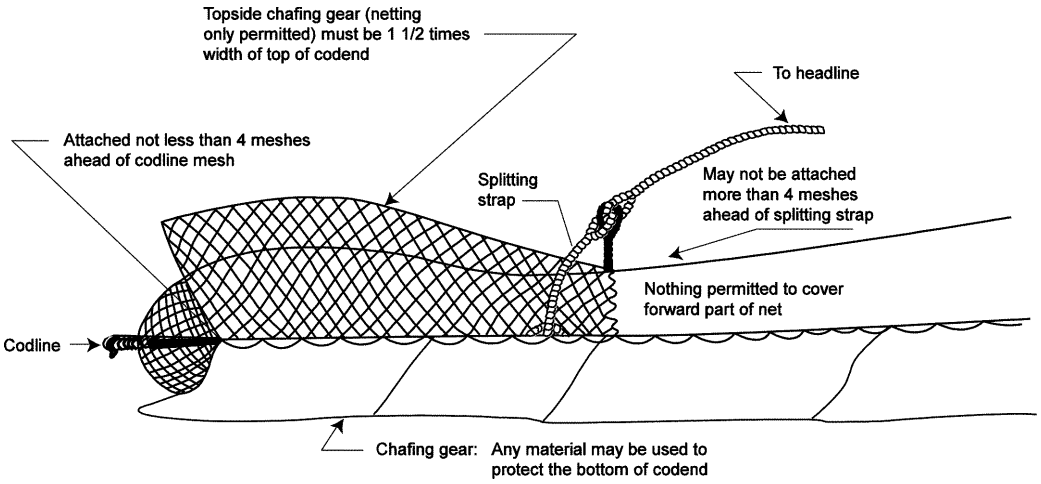
(1) Tablier de dessus de type ICNAF

Le tablier de dessus de type ICNAF est une nappe de filet rectangulaire attachée à la partie supérieure du cul du chalut pour réduire ou éviter la détérioration de celui-ci et remplissant les conditions suivantes:

a) le maillage de la nappe ne doit pas être inférieur à celui spécifié pour le cul de chalut à l'article 13;

b) la nappe ne doit être attachée au cul du chalut que par ses bords antérieur et latéraux et à aucun autre endroit. Elle doit être fixée de façon qu'elle ne s'étende pas de plus de quatre mailles au-delà de la herse de cul et qu'elle ne se termine pas à moins de quatre mailles du raban de cul; en l'absence de herse de cul, la nappe ne doit pas recouvrir plus du tiers de la superficie du cul du chalut mesurée à partir d'au moins quatre mailles du raban de cul;

c) la largeur de la nappe doit s'élever à au moins une fois et demie celle de la partie du cul recouverte, ces deux largeurs étant mesurées perpendiculairement à l'axe longitudinal du cul du chalut.



Légende:

Topside chafing gear (netting only permitted) must be 1 1/2 times width of top of codend = Le tablier de dessus (seuls les filets sont autorisés) doit représenter une fois et demie la largeur de la partie supérieure du cul de chalut.

Attached not less than 4 meshes ahead of codline mesh = Fixé à une distance d'au moins 4 mailles du raban de cul

Splitting strap = Herse de cul

To headline = Vers la ralingue

May not be attached more than 4 meshes ahead of splitting strap = Ne doit pas être fixé à plus de 4 mailles de la maille de la herse de cul

Nothing permitted to cover forward part of net = La partie antérieure du filet ne peut être couverte.

Codline = Raban de cul

Chafing gear: Any material may be used to protect the bottom of codend = Tablier: tout type de matériau peut être utilisé pour protéger le fond du cul de chalut.

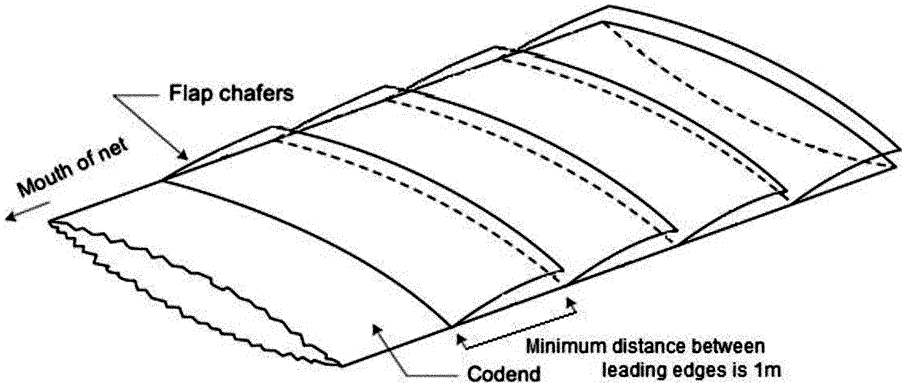
(2) Tablier de dessus à volets multiples (multiple flap)

Le tablier de dessus à volets multiples est un ensemble de pièces de filet ayant sur toutes leurs parties des mailles dont les dimensions sont au moins égales à celles des mailles du cul de chalut, à condition:

a) que chaque pièce de filet

- soit attachée par son bord antérieur, à une distance minimale d'un mètre par rapport aux autres pièces, perpendiculairement à l'axe longitudinal du cul du chalut;
- ne chevauche pas le bord antérieur de la pièce de filet suivante (voir l'illustration figurant à la suite de la présente disposition);
- ait une largeur au moins égale à celle du cul du chalut (cette largeur étant mesurée perpendiculairement à l'axe longitudinal du cul du chalut, au point d'attache); et
- soit fabriquée dans un matériau à fil simple à flottabilité positive; et

b) que la longueur totale des pièces de filet ainsi attachées ne dépasse pas les deux tiers de celle du cul du chalut.



Légende:

Mouth of net = Gueule du chalut

Flap chafers = Tablier à volets

Codend = Cul de chalut

Minimum distance between leading edges is 1 m = La distance minimale entre les bords antérieurs est de 1 m

(3) Chalut à crevettes – Fourreau de renforcement du cul de chalut, pour les navires ciblant la crevette dans la zone de réglementation de l'OPANO

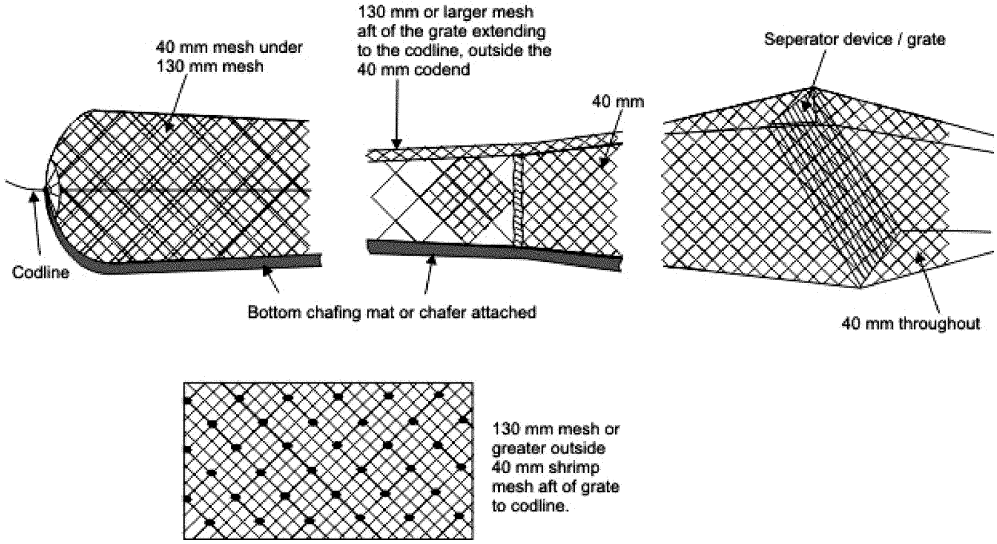
Un fourreau de renforcement est défini comme une enveloppe extérieure de filet pouvant être utilisée sur un chalut à crevettes pour protéger et renforcer le cul de chalut de celui-ci.

a) Il est interdit aux navires d'utiliser un fourreau de renforcement dont le maillage est inférieur à 130 millimètres.

b) Le fourreau de renforcement ne doit pas s'étendre au-delà des dispositifs ou grilles de sélection ni les obstruer en aucune manière.

c) Le mode de fixation du fourreau de renforcement ne doit en aucune manière limiter le maillage autorisé ni obstruer l'ouverture de maille.

d) Il est interdit aux navires d'utiliser simultanément un fourreau de renforcement et un autre tablier de dessus.



Légende:

40 mm mesh under 130 mm mesh = Maillage de 40 mm sous maillage de 130 mm

130 mm or larger mesh aft of the grate extending to the codline, outside the 40 mm codend = Maillage de 130 mm ou plus à l'arrière de la grille en direction du raban de cul, hors cul de chalut de 40 mm

Separator device/grate = Dispositif/grille de sélection

Codline = Raban de cul

Bottom chafing mat or chafer attached = Paillet de portage ou tablier de dessous attaché

40 mm throughout = 40 mm tout le long

130 mm mesh or greater outside 40 mm shrimp mesh aft of grate to codline = Maillage pour crevettes de 40 mm à l'arrière de la grille en direction du raban de cul

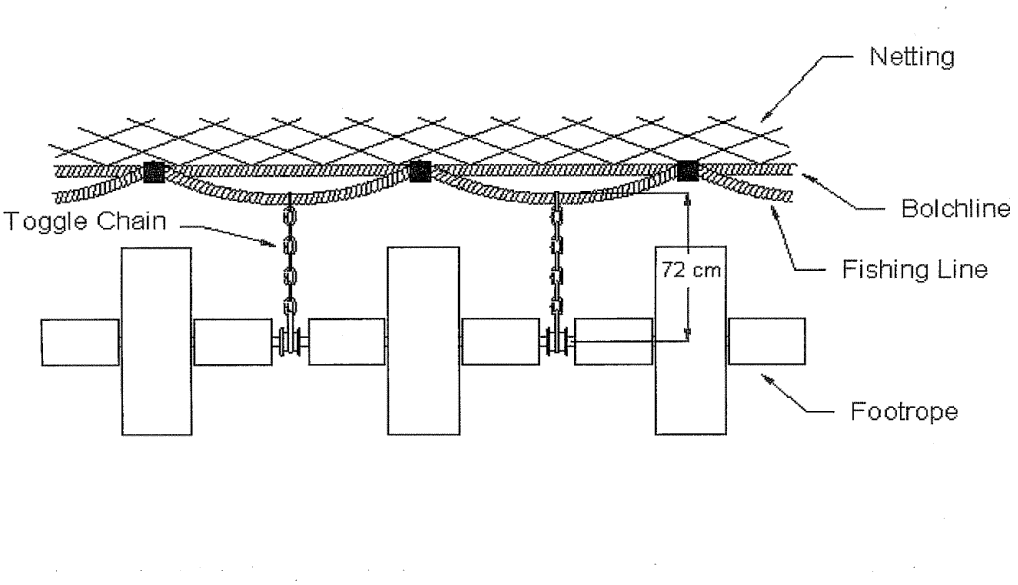
Chaînes à chevillot des chaluts à crevettes

Les chaînes à chevillot sont des chaînes, des cordages, ou une combinaison des deux, qui rattachent la ralingue inférieure à la ligne de pêche ou filière à intervalles variables.

Les termes «ligne de pêche» et «filière» sont interchangeables. Certains navires n'utilisent qu'une ligne; d'autres utilisent à la fois une ligne de pêche et une filière, comme indiqué sur le croquis.

La longueur de la chaîne à chevillot est mesurée à partir du centre de la chaîne ou du câble qui relie la ralingue inférieure (centre de la ralingue inférieure) à la partie inférieure de la ligne de pêche.

Le croquis ci-dessous montre comment mesurer la longueur de la chaîne à chevillot.



Légende:

Toggle Chain = Chaîne à chevillot

Netting = Filets

Bolchline = Filière

Fishing Line = Ligne de pêche

Footrope = Ralingue inférieure

».

5) Le point 31 est remplacé par le texte suivant:

«31. Format pour la déclaration des captures prescrit à l'annexe II.D des MCE, visé à l'article 25, paragraphes 6 et 8, et à l'article 26, paragraphe 9, point b), du règlement (UE) 2019/833

Format et protocoles d'échange de données

A. Format de transmission des données

Une transmission de données est structurée de la manière suivante:

(1) Caractères conformément à la norme ISO 8859.1

(2) Une transmission de données est structurée de la manière suivante:

- une double barre oblique («//») et les caractères «SR» marquent le début du message;
- une double barre oblique («//») et un code champ marquent le début d'un élément de donnée;
- une simple barre oblique («/») marque la séparation entre le code et la donnée;
- les paires de données sont séparées par une espace;
- les caractères «ER» et une double barre oblique («//») à la fin marquent la fin de l'enregistrement.

B. Protocoles d'échange de données

Les protocoles d'échange de données autorisés pour la transmission électronique de déclarations et de messages entre les parties contractantes et le secrétariat sont conformes à l'annexe II.B, Règles de confidentialité.

C. Format pour l'échange électronique d'informations relatives au contrôle des pêches

(format pour l'Atlantique Nord)

Catégorie	Élément de données	Code champ	Type	Contenu	Définitions
Système	Début de l'enregistrement	SR			Indique le début de l'enregistrement
Description détaillée	Fin de l'enregistrement	ER			Indique la fin de l'enregistrement
	Statut	RS	Char*3	Codes	ACK/NAK = accusé de réception reçu/non reçu
	Notification d'un code d'erreur	RE	Num*3	001 – 999	Codes d'erreurs reçus au centre des opérations, voir annexe II.D.D(2)
Message	Adresse de destination	AD	Char*3	Adresse ISO-3166	Adresse de la partie destinataire du message («XNW» pour l'OPANO)
Description détaillée	De	FR	Char*3	Adresse ISO-3166	Adresse de la partie émettrice (Partie contractante)
	Type de message	TM	Char*3	Code	Code du type de message
	Numéro d'ordre	SQ	Num*6	NNNNNN	Numéro de série des messages envoyés d'un navire vers la partie destinataire finale (XNW). Il est unique pour chaque navire au cours d'une année civile. Cette valeur sera ramenée à 1 pour chaque navire au début de l'année en cours et augmentera lors de l'envoi de chaque message.
	Numéro de l'enregistrement	RN	Num*6	NNNNNN	Numéro de série des enregistrements envoyés du CSP (centre de surveillance des pêches) vers XNW. Il est unique pour chaque CSP au cours d'une année civile. Cette valeur sera ramenée à 1 au début de l'année en cours et augmentera lors de l'envoi de chaque message.
	Date de l'enregistrement	RD	Num*8	AAAAMMJJ	Année, mois et jour TUC du CSP
	Heure de l'enregistrement	RT	Num*4	HHMM	Heures et minutes TUC du CSP

Catégorie	Élément de données	Code champ	Type	Contenu	Définitions
	Date	DA	Num*8	AAAAMMJJ	Année, mois et jour TUC de la première transmission. Dans le cas des messages RET, la première transmission provient du CSP; dans tous les autres cas, la première transmission provient du navire.
	Heure	TI	Num*4	HHMM	Heures et minutes TUC de la première transmission. Dans le cas des messages RET, la première transmission provient du CSP; dans tous les autres cas, la première transmission provient du navire.
	Rapport annulé	CR	Num*6	NNNNNN	Numéro du rapport à annuler
	Année du rapport annulé	YR	Num*4	NNNN	Année TUC du rapport à annuler
Navire	Indicatif d'appel radio	RC	Char*7	Code IRCS	Indicatif international d'appel radio du navire
Immatriculation	Nom du navire	NA	Char*30		Nom du navire
Description détaillée	Immatriculation ext.	XR	Char*14		Numéro d'immatriculation indiqué sur le flanc du navire
	État du pavillon	FS	Char*3	ISO-3166	État d'immatriculation
	Numéro de référence interne de la partie contractante	IR	Char*3 Num*9	ISO-3166+max. 9N	Numéro unique attribué par l'État du pavillon conformément à l'immatriculation
	Nom du port	PO	Char*20		Port d'immatriculation du navire/port d'attache
	Propriétaire du navire	VO	Char*60		Nom et adresse du propriétaire du navire
	Affréteur du navire	VC	Char*60		Nom et adresse de l'affréteur du navire
Numéro OMI du navire	Numéro OMI	IM	Num*7	NNNNNNN	Numéro OMI d'identification du navire
Caractéristiques du navire. Description détaillée	Unité de jauge du navire	VT	Char*2 Num*4	«OC»/«LC» Jauge	Conformément à: «OC» (convention d'Oslo)/«LC» (convention ICTM de Londres de 1969)
	Puissance du navire Unité	VP	Char*2 Num*5	0-99999	Puissance totale du moteur principal en «KW»
	Longueur du navire	VL	Char*2 Num*3	«OA» Longueur en mètres	«OA» = longueur hors tout. Longueur totale du navire en mètres, arrondie au mètre entier le plus proche
	Type de navire	TP	Char*3	Code	Conformément à l'annexe II.I
	Engins de pêche	GE	Char*3	Code FAO	Classification statistique internationale type des engins de pêche conformément à l'annexe II.J

Catégorie	Élément de données	Code champ	Type	Contenu	Définitions
Renseignements détaillés relatifs à l'habilitation	Date de début	SD	Num*8	AAAAMMJJ	Renseignements détaillés relatifs à la licence; date d'entrée en vigueur de l'habilitation
	Date de fin	ED	Num*8	AAAAMMJJ	Renseignements détaillés relatifs à la licence; date d'expiration de l'habilitation
	Espèces et zone ciblées	TA	Char*3 Char*10	Spécification du stock, Code FAO de l'espèce et code OPANO de la zone délimitée ou «ANY»	espèces et zone pour lesquelles la pêche ciblée est autorisée. Les espèces réglementées de l'annexe I.A ou I.B des MCE doivent renvoyer à la spécification du stock. Pour les espèces non réglementées, utiliser la sous-zone, la division ou «ANY». Permettre plusieurs champs appariés, par exemple//TA/GHL 3LMNO COD 3M RED 3LN RED 3M HER ANY//
Activité Description détaillée	Latitude	LA	Char*5	NDDMM (WGS-84) Par exemple:	//LA/N6235 = 62° 35′ Nord
	Longitude	LO	Char*6	E/WDDDMM (WGS-84) Par exemple:	//LO/W02134 = 21° 34′ Ouest
	Latitude (décimales)	LT	Char*7	+/-DD.ddd	Valeur négative si la latitude relève de l'hémisphère sud [1] (WGS84)
	Longitude (décimales)	LG	Char*8	+/-DDD.ddd	Valeur négative si la longitude relève de l'hémisphère ouest [1] (WGS84)
	Numéro de la sortie	TN	Num*3	001-999	Numéro de la sortie de pêche pour l'année en cours
	Captures Espèces Quantité	CA	Char*3 Num*7	Code FAO des espèces 0-9999999	Captures quotidiennes détenues à bord, par espèce et par division, en kilogrammes en poids vif
	Quantités détenues à bord Espèces Quantité	OB	Char*3 Num*7	Code FAO des espèces 0-9999999	Quantité totale, par espèce, détenue à bord du navire au moment de l'envoi du message d'entrée/sortie concerné, en kilogrammes en poids vif
	Rejets Espèces Quantité	RJ	Char*3 Num*7	Code FAO des espèces 0 – 9999999	Rejets, par espèce et par division, en kilogrammes en poids vif
	Poissons sous-dimensionnés Espèces Quantité	US	Char*3 Num*7	Code FAO des espèces 0 – 9999999	Captures de poissons sous-dimensionnés, par espèce et par division, en kilogrammes en poids vif
	Espèces transbordées Espèces Quantité	KG	Char*3 Num*7	Code FAO des espèces 0-9999999	Données concernant les quantités transbordées entre navires, par espèce (kilogrammes en poids vif, arrondis aux 100 kilogrammes les plus proches), depuis le début des opérations dans la zone de réglementation
	Zone concernée	RA	Char*6	Codes CIEM/OPANO	Code de la zone de pêche concernée

Catégorie	Élément de données	Code champ	Type	Contenu	Définitions
	Espèces cibles	DS	Char*3	Codes FAO des espèces	Codes des espèces ciblées par le navire conformément à l'article 5, paragraphe 2. Prévoir la possibilité d'indiquer plusieurs espèces, séparées par une espace. par ex.//DS/espèce espèce espèce//
	Observateur à bord	OO	Char*1	O ou N	Présence à bord d'un observateur chargé de vérifier le respect de la réglementation
	Transbordement à partir de	TF	Char*7	Code IRCS	Indicatif international d'appel radio du navire donneur
	Transbordement vers	TT	Char*7	Code IRCS	Indicatif international d'appel radio du navire receveur
	Nom du capitaine	MA	Char*30		Nom du capitaine du navire
	État côtier	CS	Char*3	ISO-3166 Code alpha-3	État côtier dans lequel se trouve le port de débarquement
	Date prévue	PD	Num*8	AAAAMMJJ	Estimation de la date (TUC) à laquelle le capitaine a l'intention d'être au port
	Heure prévue	PT	Num*4	HHMM	Estimation de l'heure (TUC) à laquelle le capitaine a l'intention d'être au port
	Nom du port	PO	Char*20		Nom du port de débarquement effectif
	Vitesse	SP	Num*3	Nœuds*10	par ex.//SP/105 = 10,5 nœuds
	Cap	CO	Num*3	Échelle de 360°	par ex.//CO/270 = 270
	Pavillon de la partie affréteuse Captures	CH	Char*3	ISO-3166	Pavillon de la partie contractante affréteuse
	Zone d'entrée	AE	Char*6	Codes CIEM/OPANO	Division OPANO d'entrée
	Jours de pêche	DF	Num*3	1-365	Nombre de jours passés par le navire dans la zone de pêche au cours de la sortie.
	Infraction présumée	AF	Char*1	O ou N	Emplacement destiné aux observations de l'observateur à bord
	Maillage	ME	Num*3	0 – 999	Maillage moyen en millimètres
	Production	PR	Char*3	Code	Code pour la production conformément à l'annexe II.K
	Journal de bord	LB	Char*1	O ou N	Confirmation par l'observateur à bord des entrées figurant dans le journal de bord du navire
	Messages d'entrée/sortie	HA	Char*1	O ou N	Confirmation par l'observateur à bord des entrées figurant dans le journal de bord du navire
	Nom de l'observateur	ON	Char*30	Texte	Nom de l'observateur à bord
	Texte libre	MS	Char*255	Texte	Donnée relative à l'activité du navire; emplacement destiné aux observations complémentaires de l'observateur

([1]) Le signe (+) ne doit pas être transmis et les zéros initiaux peuvent être omis.

D.1) Structure des déclarations et des messages conformément à l'annexe II.E et à l'annexe II.F lors de leur transmission par les Parties contractantes au secrétaire.

S'il y a lieu, chaque Partie contractante retransmet au secrétaire les déclarations et les messages qui lui sont adressés par les navires conformément aux articles 28 et 29, sous réserve des modifications suivantes:

a) remplacement de l'adresse (AD) par celle du secrétaire (XNW)

b) insertion des éléments de données «date de l'enregistrement» (RD), «heure de l'enregistrement» (RT), «numéro de l'enregistrement» (RN) et «source» (FR).

D. 2) Accusés de réception.

À la demande d'une Partie contractante, le secrétaire envoie un accusé de réception pour chaque relevé ou message électronique reçu.

A) Format des accusés de réception

Élément de données	Code champ	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Début de l'enregistrement	SR	O	Détail du système; indique le début de l'enregistrement
Adresse	AD	O	Détail du message; partie destinataire, partie contractante émettrice du rapport
De	FR	O	Détail du message; XNW correspond à l'OPANO (qui envoie l'accusé de réception)
Type de message	TM	O	Détail du message; type de message RET = accusé de réception
Indicatif d'appel radio	RC	F	Donnée relative au rapport; indicatif international d'appel radio du navire, copié du rapport reçu.
Numéro d'ordre	SQ	F	Donnée relative au rapport; numéro de série du rapport du navire pour l'année concernée, copié du rapport reçu.
Statut	RS	O	Donnée relative au rapport; code indiquant si le message a fait ou non l'objet d'un accusé de réception (ACK ou NAK)
Notification d'un code d'erreur	RE	F	Donnée relative au rapport; numéro indiquant le type d'erreur. Voir tableau B) pour les notifications d'un code d'erreur
Numéro de l'enregistrement	RN	O	Donnée relative au rapport; numéro d'enregistrement du message reçu
Date	DA	O	Détail du message; date de transmission
Heure	TI	O	Détail du message; heure de transmission
Fin de l'enregistrement	ER	O	Détail du système; indique la fin de l'enregistrement

B) Notification des codes d'erreur

Objet/article	Codes d'erreur			Cause de l'erreur
	Rejeté (NAK) Action de suivi requise	**Accepté et archivé (ACK)** Action de suivi requise	**Accepté et archivé (ACK)** avec avertissement	
Communication	101			Message illisible
	102			Valeur ou taille des données hors de la plage autorisée
	104			Donnée obligatoire manquante
	105			Duplicata de rapport; tentative de renvoi d'un rapport rejeté précédemment
	106			Source de données non autorisée
			150	Erreur de séquence
			151	Date/heure située dans le futur
			155	Duplicata de rapport; tentative de renvoi d'un rapport accepté précédemment
Article 25			250	Tentative de renotifier un navire
		251		Navire non notifié
		252		Espèce non AUT, ni SUS
Article 28		301		Captures antérieures aux captures à l'entrée
		302		Transbordement antérieur aux captures à l'entrée
		303		Captures à la sortie antérieures aux captures à l'entrée
		304		Position non reçue (CAT, TRA, COX).
			350	Position sans captures à l'entrée

E. Types de déclarations et de messages

Annexe	Dispositions	Code	Message/ Déclaration	Observations
II.C	Article 25, paragraphe 1, point a)	Non	Notifications	Notification des navires de pêche
II.C	Article 25, paragraphe 1, point b)	WIT	Retrait	Notification du retrait d'un navire immatriculé
II.C	Article 25, paragraphe 5, point a)	AUT	Habilitation	Notification des navires habilités à exercer des activités de pêche dans la zone de réglementation
II.C	Article 25, paragraphe 5, point b)	SUS	Suspension	Notification de la suspension d'une habilitation à exercer des activités de pêche dans la zone de réglementation, au cours de sa période de validité initiale
II.E	Article 29, paragraphe 2	ENT POS EXI	Entrée Position Sortie	Messages VMS
	Article 29, paragraphe 8	MAN	Position établie manuellement	Déclarations transmises à la partie contractante par les navires de pêche dont le dispositif de repérage par satellite est défectueux
II.F	Article 28, paragraphe 6, point a)	COE	Captures à l'entrée	Déclaration transmise par les navires de pêche avant leur entrée dans la zone de réglementation
	Article 28, paragraphe 6, point c)	CAT	Captures	Déclaration quotidienne des captures, pour toutes les espèces, par division
	Article 28, paragraphe 6, point d)	COB	Franchissement de la limite	Déclaration des captures avant le franchissement de la limite de la division 3 L
	Article 28, paragraphe 6, point e)	TRA	Transbordement	Déclaration des quantités chargées ou déchargées dans la zone de réglementation
	Article 28, paragraphe 6, point f)	POR	Port de débarquement	Déclaration des captures à bord et du poids à débarquer
	Article 28, paragraphe 6, point b)	COX	Captures à la sortie	Déclaration transmise par les navires de pêche avant leur sortie de la zone de réglementation
	Article 28, paragraphe 6	CAN	Annulation	Déclaration d'annulation d'une déclaration visée à l'article 28, paragraphe 6
II.D.D	Article 29, paragraphe 10, point a) Article 28, paragraphe 9, point c)	RET	Accusé de réception	Message électronique automatique conformément à la réception des déclarations
II.G.	Article 30, paragraphe 14, point e)	OBR	Observateurs	Rapport quotidien de l'observateur

».

6) Le point 32 est remplacé par le texte suivant:

«32. Format pour l'annulation d'une déclaration des captures prescrit à l'annexe II.F des MCE, visé à l'article 25, paragraphes 6 et 7, du règlement (UE) 2019/833

Déclaration d'«ANNULATION»

Spécifications de format pour l'envoi des déclarations du CSP à l'OPANO (XNW), voir également les annexes II.D. A, II.D.B, II.D.C et II.D.D.1

Élément de données	Code champ	Obligatoire/ Facultatif	Prescriptions concernant le champ
Début de l'enregistrement	SR	O	Détail du système; indique le début de l'enregistrement
De	FR	O	Détail du message; Adresse de la partie émettrice (ISO-3)
Adresse	AD	O	Détail du message; partie destinataire, «XNW» pour l'OPANO
Numéro de l'enregistrement	RN	O	Détail du message; numéro d'ordre unique commençant chaque année à 1 pour les enregistrements envoyés depuis le CSP à (XNW) (voir également l'annexe II.D.C)
Date de l'enregistrement	RD	O	Détail du message; année, mois et jour TUC de la transmission de l'enregistrement depuis le CSP
Heure de l'enregistrement	RT	O	Détail du message; heures et minutes TUC de la transmission de l'enregistrement depuis le CSP
Type de message	TM	O	Détail du message; type de message, «CAN [1]» = Annulation de déclaration
Indicatif d'appel radio	RC	O	Donnée relative à l'immatriculation du navire; indicatif international d'appel radio du navire
Déclaration annulée	CR	O	Détail du message; numéro d'enregistrement de la déclaration à annuler
Année de la déclaration annulée	YR	O	Détail du message; année de la déclaration à annuler
Date	DA	O	Détail du message; date de transmission (TUC) de la déclaration par le navire [2]
Heure	TI	O	Détail du message; date de transmission (TUC) de la déclaration par le navire [2]
Fin de l'enregistrement	ER	O	Détail du système; indique la fin de l'enregistrement

[1] Une déclaration d'Annulation ne peut être utilisée pour annuler une autre déclaration d'Annulation.
[2] Si la déclaration n'est pas envoyée depuis le navire, l'heure sera celle du CSP et sera identique à RD, RT.

».

7) Le point 35 est remplacé par le texte suivant:

«35. Rapport de l'observateur prescrit à l'annexe II.M des MCE, visé à l'article 27, paragraphe 11, point a), du règlement (UE) 2019/833

Modèle standard de rapport de l'observateur

Partie 1. A - Navire de pêche – Informations relatives à la sortie de pêche et à l'observateur

Informations relatives au navire de pêche	
Nom du navire	
Indicatif d'appel radio	
État du pavillon	

Informations relatives au navire de pêche	
Numéro d'immatriculation externe	
Numéro OMI du navire	
Longueur du navire (m)	
Jauge brute du navire	
Puissance du moteur (en HP ou KW)	
Type de navire	
Capacité totale de la cale à congélation (m^3)	
Capacité de la cale à farine de poisson (m^3)	
Capacité des autres cales (m^3)	

Informations relatives à la sortie de pêche	
Nom du capitaine de pêche	
Numéro de la sortie	
Nombre de membres d'équipage	
Espèces cibles	
Date d'entrée dans la zone de réglementation (ENT)	
Date de sortie de la zone de réglementation (EXI)	
Division/s de l'OPANO visitée/s	
Autre/s zone/s visitée/s	
Transbordement	
Port de débarquement	

Informations relatives à l'observateur	
Nom de l'observateur	
Date de début de l'observation	
Date de fin de l'observation	
Date du rapport	

Observations

Partie 1.B - Informations relatives aux engins de pêche

Engins de chalutage																			
Engin	Type d'engin	Marque de l'engin	Maillage (mm)												Mesure effectuée par l'observateur/-l'inspecteur/le capitaine	Date de la mesure	Dispositifs	Espacement entre les barres des grilles	Sangles (Décrire)	Observations
			Ailerons			Corps			Rallonge			Cul de chalut								
			Grand	Petit	Moyen	Grand	Petit	Moyen	Grand	Petit	Moyen	Grand	Petit	Moyen						
1																				
2																				
3																				

Palangres											
Engin	Type d'engin	Longueur totale	Hameçons				Bouées	Ancres	Matériau de la ligne principale	Matériau des avançons	Observations
			Nombre	Espacement moyen (m)	Type d'hameçon	Taille des hameçons	Marquage oui/non	Nombre			
1											
2											
3											
…											

Partie 2. Informations relatives aux captures et à l'effort de pêche par trait/coup de filet

Trait/coup de filet	Type d'engin	DÉBUT (*)						FIN (*)						Durée (**)	Espèce (Code alpha-3 de la FAO de l'espèce (***))	Espèce cible (oui ou non)	Forme du produit	Estimations de l'observateur		
		Division OPANO	Latitude (décimales)	Longitude (décimales)	Profondeur (m)	Heure (TUC) (HHMM)	Date (AAAAMMJJ)	Division OPANO	Latitude (décimales)	Longitude (décimales)	Profondeur (m)	Heure (TUC) (HHMM)	Date (AAAAMMJJ)					Facteur de conversion utilisé par l'observateur	Captures conservées (kg en poids vif)	Captures rejetées (kg en poids vif)
1																				
2																				
3																				
…																				

(*) Dans le cas des pêcheries au chalut, le début désigne l'heure à laquelle se termine la mise à l'eau de l'engin et la fin désigne l'heure à laquelle commence sa remontée. Dans tous les autres cas, le début désigne l'heure à laquelle commence la mise à l'eau de l'engin et la fin désigne l'heure à laquelle se termine sa remontée.

(**) En heures décimales. Dans le cas des pêcheries au chalut, la durée désigne le temps qui s'écoule entre la fin de la mise à l'eau et le début de la remontée de l'engin. Dans tous les autres cas, la durée désigne le temps qui s'écoule entre le début de la mise à l'eau et la fin de la remontée de l'engin.

(***) Y compris les espèces indicatrices d'EMV

Journal de pêche du navire			Registre de production du navire	Divergence constatée? Oui/Non	Précisions concernant la divergence	Observations
Facteur de conversion utilisé pour le navire	Captures conservées (kg en poids vif)	Captures rejetées (kg en poids vif)	Captures conservées (kg)			

Partie 3. Informations relatives à la conformité

Formuler des observations concernant:

Observations	Description détaillée
Tout acte consistant à gêner l'observateur, à chercher à l'intimider, à interférer avec son travail ou à l'empêcher de quelque manière que ce soit d'accomplir ses missions.	
Divergences entre l'entreposage des captures et le plan d'arrimage (conformément à l'article 30, paragraphe 14, point b)	
Fonctionnement du dispositif de localisation par satellite (signaler toutes les interruptions et interférences et tous les dysfonctionnements)	
Transbordements (signaler tous les transbordements)	
Captures de poissons sous-dimensionnés	
Inspections en mer (dates, heures et toute autre observation)	
Toute autre observation	

Partie 4. Synthèse de l'effort de pêche et des captures

4A. **Synthèse de l'effort de pêche**

Tableau récapitulatif de l'effort de pêche

Division OPANO	Type d'engin	Espèces cibles (*)	Date		Nombre de traits/coups de filet	Profondeur (m)		Heures de pêche (**)	Jours de pêche (***)
			Début	Fin		Minimale	Maximale		

(*) Conformément à l'article 5, paragraphe 2, des MCE

(**) Dans le cas des pêcheries au chalut, le temps de pêche désigne le temps qui s'écoule entre la fin de la mise à l'eau et le début de la remontée de l'engin. Dans tous les autres cas, le temps de pêche désigne le temps qui s'écoule entre le début de la mise à l'eau et la fin de la remontée de l'engin. Temps obtenu en additionnant les durées de tous les traits effectués dans la division figurant sur la liste, par type d'engin et espèce cible

(***) Conformément à l'article 1, paragraphe 6, des MCE

Observations	
1	Concernant l'activité de pêche par division
2	Concernant la communication des données
3	Concernant les maillages
4	Autres questions

4B. **Synthèse des captures**

Synthèse des captures effectuées durant la sortie (captures par division et par espèce)							
		Estimations de l'observateur			Enregistrées dans le journal de pêche		
Espèce (Code alpha-3 de la FAO de l'espèce)	Division	Captures conservées (kg en poids vif)	Captures rejetées (kg en poids vif)	Total (kg en poids vif)	Captures conservées (kg en poids vif)	Captures rejetées (kg en poids vif)	Total (kg en poids vif)
Total							

Observations	
1	Concernant la composition des captures et les tailles
2	Concernant les divergences par rapport aux entrées du journal de pêche
3	Concernant les rejets
4	Autres questions

Partie 5. Informations concernant les captures de laimargues du Groenland par trait

Numéro du trait/coup de filet	Nombre total de requins	Numéro du requin	Poids estimé (kg en poids vif)	Longueur	Longueur mesurée ou estimée?	Sexe	Répartition de capture (vivant, mort, indéterminé)	Observations

Numéro du trait/coup de filet	Nombre total de requins	Numéro du requin	Poids estimé (kg en poids vif)	Longueur	Longueur mesurée ou estimée?	Sexe	Répartition de capture (vivant, mort, indéterminé)	Observations

Partie 6. Formulaire de fréquence de longueur

Nom de l'observateur					
Indicatif d'appel radio du navire					
Numéro de la sortie					

Année					
Mois					
Jour					
Numéro de l'engin					
Numéro du trait/coup de filet					
Code alpha-3 de l'espèce					
Poids des captures (kg en poids vif)					
Type d'échantillon (captures rejetées, conservées, les deux)					

Poids de l'échantillon en kg en poids vif					
Taille minimale					
Taille maximale					
Sexe					
Nombre total d'échantillons (n=)					
Convention sur le jaugeage (TL, SL, FL, etc.)					
Type de mesure					
Unité (mm ou cm)					
Observations					

Taille entre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
9,5-10,0					
10,0-10,5					
10,5-11,0					
11,0-11,5					
11,5-12,0					
12,0-12,5					
12,5-13,0					
…					
…					
…					
97,0-97,5					
97,5-98,0					
98,0-98,5					
98,5-99,0					
99,0-99,5					
99,5-100,0					
100,0-100,5					
…					

».

8) Le point 36 est remplacé par le texte suivant:

«36. Rapport prescrit à l'annexe II.G des MCE, transmis quotidiennement par l'observateur, visé à l'article 27, paragraphe 11, point c), du règlement (UE) 2019/833

Rapport de l'observateur

Élément de données	Code	Obligatoire/ Facultatif	Prescriptions concernant le champ
Début de l'enregistrement	SR	O	Détail du système; indique le début de l'enregistrement
Adresse	AD	O	Détail du message; partie destinataire, «**XNW**» pour l'OPANO
Numéro d'ordre	SQ	O	Détail du message; numéro de série du message pour l'année en cours
Type de message	TM	O	Détail du message; type de message, «**OBR**» pour rapport de l'observateur
Indicatif d'appel radio	RC	O	Donnée relative à l'immatriculation du navire; indicatif international d'appel radio du navire
Engins de pêche	GE	O [1]	Donnée relative à l'activité du navire; code FAO de l'engin de pêche
Espèces cibles	DS	O [1]	Donnée relative à l'activité du navire; Code FAO de l'espèce pour chaque espèce ciblée depuis le dernier rapport OBR
Maillage	ME	O [1]	Donnée relative à l'activité du navire; maillage moyen en millimètres

Élément de données	Code	Obligatoire/ Facultatif	Prescriptions concernant le champ
Zone concernée	RA	O	Donnée relative à l'activité du navire; Division OPANO
Captures quotidiennes espèce poids vif	CA	O O	Donnée relative à l'activité du navire; captures détenues à bord, par espèce et par division, depuis le dernier rapport OBR, en kilogrammes arrondis à la centaine la plus proche. Prévoir plusieurs champs appariés, composés de l'espèce (codes alpha-3 de la FAO) + poids vif en kilogrammes (jusqu'à 9 chiffres), chaque champ étant séparé par une espace, par exemple: //CA/espèceespacepoidsespaceesspèceespacepoidsespaceespèceespacepoids//
Rejets espèce poids vif	RJ	O ([1])	Donnée relative à l'activité du navire; captures rejetées, par espèce et par division, depuis le dernier rapport OBR, en kilogrammes arrondis à la centaine la plus proche. Prévoir plusieurs champs appariés, composés de l'espèce (codes alpha-3 de la FAO) + poids vif en kilogrammes (jusqu'à 9 chiffres), chaque champ étant séparé par un espace, par exemple: //RJ/espèceespacepoidsespaceesspèceespacepoidsespaceespèceespacepoids//
Poissons sous-dimensionnés ([6]) espèce poids vif	US	O ([1])	Donnée relative à l'activité du navire; captures de poissons sous-dimensionnées, par espèce et par division, depuis le dernier rapport OBR, en kilogrammes arrondis à la centaine la plus proche. Prévoir plusieurs champs appariés, composés de l'espèce (codes alpha-3 de la FAO) + poids vif en kilogrammes (jusqu'à 9 chiffres), chaque champ étant séparé par une espace, par exemple: //US/espèceespacepoidsespaceesspèceespacepoidsespaceespèceespacepoids////RJ/espèceespacepoidsespaceesspèceespacepoidsespaceespèceespacepoids//
Journal de bord	LB	O	Donnée relative à l'activité du navire; «Oui» ou «Non» ([2])
Messages d'entrée/sortie	HA	O	Donnée relative à l'activité du navire; «Oui» ou «Non» ([3])
Infractions présumées	AF	O	Donnée relative à l'activité du navire; «Oui» ou «Non» ([3])
Nom de l'observateur	ON	O	Détail du message; nom de l'observateur qui a signé le rapport
Date	DA	O	Détail du message; date de transmission du rapport
Texte libre	MS	F ([5])	Donnée relative à l'activité du navire; observations supplémentaires de l'observateur
Heure	TI	O	Détail du message; heure de transmission du rapport
Fin de l'enregistrement	ER	O	Détail du système; indique la fin de l'enregistrement

([1]) Le cas échéant uniquement.
([2]) «Oui» si l'observateur confirme que les entrées du journal de bord sont conformes aux MCE.
([3]) «Oui» si l'observateur confirme que les rapports requis en vertu de l'article 13, paragraphes 11 et 12, et de l'article 28, paragraphe 6, ont été transmis conformément aux MCE.
([4]) «Oui» si l'observateur constate une divergence par rapport aux MCE.
([5]) Obligatoire si «LB» = «Non», ou «HA» = «Non», ou «AF» = «Oui».
([6]) Les captures sous-dimensionnées rejetées qui sont signalées dans le champ «US» doivent également être incluses dans les quantités indiquées dans le champ «Rejets» (RJ).»

9) Le point 41 est remplacé par le texte suivant:

«41. Rapport d'inspection prescrit à l'annexe IV.B des MCE, visé à l'article 33, paragraphe 1, à l'article 34, paragraphe 2, point a), et à l'article 45, point d), du règlement (UE) 2019/833

Rapport d'inspection

ORGANISATION DES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE DU NORD-OUEST

(Inspecteur: veuillez écrire en MAJUSCULES D'IMPRIMERIE et à L'ENCRE NOIRE)

(1) NAVIRE D'INSPECTION

1.1 NOM		1.2 IMMATRICULATION	
1.3 Indicatif international d'appel radio (IRCS)		1.4 Port d'immatriculation	

(2) INSPECTEURS (préciser s'il s'agit d'un élève-inspecteur)

NOM	PARTIE CONTRACTANTE

(3) INFORMATIONS RELATIVES AU NAVIRE INSPECTÉ

Partie contractante et port d'immatriculation				
Nom du navire			Indicatif d'appel radio	
Numéro externe			Numéro OMI	
Nom du capitaine				
Adresse du capitaine (uniquement en cas d'infraction)				
Nom et adresse du propriétaire du navire				
Heure/position déterminés par le navire d'inspection	TUC	Lat	Long	Division
Heure/position déterminés par le navire inspecté	TUC	Lat	Long	

(4) DATE DE LA DERNIÈRE INSPECTION EN MER

DATE	

(5) DATE ET HEURE DE L'INSPECTION EN COURS

DATE		HEURE DE MONTÉE À BORD	TUC

(6) VÉRIFICATION

Documents du navire	Contrôlé O/N		
Schémas ou description certifiés de la cale à poisson et des congélateurs conservés à bord:	Contrôlé O/N	Date de certification	
Le plan d'arrimage du jour est conforme à l'article 28, paragraphe 5.	Contrôlé O/N		

(7) RELEVÉ DE L'EFFORT DE PÊCHE ET DES CAPTURES

Journal de pêche	Contrôlé O/N	Électronique/sur papier
Registre de production	Contrôlé O/N	Électronique/sur papier
Les relevés sont-ils effectués conformément à l'article 28 et à l'annexe II. A des MCE?	Contrôlé O/N	
Dans la négative, indiquer le(s) relevé(s) inexact(s) ou manquant(s)		

(8) INFORMATIONS RELATIVES À L'OBSERVATEUR

Un observateur notifié est-il présent sur le navire?	O/N
Nom de l'observateur	
Partie contractante de l'observateur	

(9) MAILLAGES – EN MILLIMÈTRES

Type de filet																					
Cul des filets (y compris la ou les rallonges, le cas échéant)																				Largeur moyenne	Taille légale
1er filet																					
2e filet																					
Tablier de protection – échantillons de mailles																					
1er filet																					
2e filet																					

Partie restante du filet																				
1er filet																				
2e filet																				

(10) SYNTHÈSE DES CAPTURES CONSIGNÉES DANS LES JOURNAUX DE BORD POUR LA SORTIE DE PÊCHE EN COURS

Nombre de JOURS passés dans la ZR DE l'OPANO						
Date d'entrée dans la ZR/division	Division	Espèce de poisson Code alpha-3	Captures (en tonnes)	Facteur(s) de conversion	Forme(s) du produit	Rejets

(11) RÉSULTAT DE L'INSPECTION DES CAPTURES

11.1. Captures observées LORS DU DERNIER TRAIT (le cas échéant)

Durée du trait		Profondeur du trait	
Nombre total de tonnes	Espèces pêchées		Pourcentage de chaque espèce

11.2. Captures À BORD

Estimation des inspecteurs (en tonnes)	

Commentaires des inspecteurs sur le mode de calcul des estimations:

Étiquetage correct?	Oui/Non

(12) RÉSULTAT DE L'INSPECTION DU POISSON À BORD

12.1. Différences par rapport aux journaux de bord

Observation en cas de différence entre l'estimation des captures à bord réalisée par l'inspecteur et les synthèses des captures correspondantes figurant dans les journaux de bord, notez cette différence en pourcentage

12.2. Infractions

RÉFÉRENCE MCE	**NATURE DES INFRACTIONS**

Observations:

Je reconnais être informé des infractions alléguées et, le cas échéant, du placement de scellés en vue de recueillir des preuves
DATE:
SIGNATURE DU CAPITAINE

(13) COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS (des pages supplémentaires peuvent être ajoutées en tant que de besoin)

Documents contrôlés à la suite d'une infraction

Commentaires, déclarations et/ou observations du ou des inspecteurs

Déclaration(s) du ou des témoins du capitaine

Déclaration(s) du second inspecteur ou du témoin

(14) SIGNATURE DE L'INSPECTEUR CHARGÉ DU CONTRÔLE

(15) NOM ET SIGNATURE DU SECOND INSPECTEUR OU DU TÉMOIN

(16) NOM ET SIGNATURE DU OU DES TÉMOINS DU CAPITAINE

(17) DATES ET HEURES DE LA CONCLUSION DE L'INSPECTION ET DU DÉPART

CONCLUSION DE L'INSPECTION			
DATE		HEURE	TUC

DÉPART			
DATE		HEURE	TUC
POSITION	Lat	Long	

(18) RECONNAISSANCE ET RÉCEPTION DU RAPPORT PAR LE CAPITAINE (des pages supplémentaires peuvent être ajoutées en tant que de besoin)

À remplir par le capitaine du navire	
Je soussigné, …....., capitaine du navire , certifie par la présente qu'une copie du présent rapport m'a été remise ce jour. Ma signature ne vaut en aucun cas approbation du contenu de ce rapport.	
DATE	SIGNATURE

».